

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 1 octobre 2020

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel

#### **ÉTAIENT PRESENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, Mme Labbé, M. Taïbi, Mme Laroche, M. Bluteau, M. Grandin, Mme Coppi, M. Monany, M. Chevreau, Mme Lagarde, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum, Mme Attia, M. Beaudet, M. Ayyadi, Mme Choulet, Mme Dellac, Mme Denis, M. Fourcade, M. Kern, Mme Piétri, M. Chabani

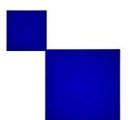
#### **ÉTAIENT EXCUSES :**

M. Hanotin donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum  
Mme Cerrigone donnant pouvoir à M. Monany  
M. Kergoat donnant pouvoir à Mme Lagarde  
Mme Magrino donnant pouvoir à M. Chevreau  
Mme Paul donnant pouvoir à Mme Choulet

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Hervé, Mme Valleton, Mme Maroun

-----



## Délibération n° 2020-X-38 du 1 octobre 2020

### PARTICIPATION DU DÉPARTEMENT AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DES COLLÈGES PUBLICS DE SEINE-SAINT-DENIS AU TITRE DE L'ANNÉE 2021.

**Le conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'éducation,

Vu l'avis du Conseil départemental de l'éducation nationale,

Vu le budget départemental,

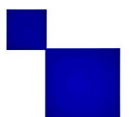
Vu le rapport de son président,

La cinquième commission consultée,

**après en avoir délibéré,**

- FIXE à 13 811 142 euros, répartis selon le tableau annexé, le montant total des dotations initiales de fonctionnement des collèges publics de la Seine-Saint-Denis au titre de l'année 2021 ;

- FIXE à 1 052 000 euros le montant de la provision pour dotations complémentaires et subvention de fonctionnement 2021 (dont 667 000 € pour le transport EPS), à inscrire au budget 2021 ;



- PRÉCISE que les dotations initiales des collèges seront payées en deux fois, 50 % du montant étant versé au premier trimestre de l'année 2021 et 50 % au cours du troisième trimestre cette même année.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation,

Se sont prononcés pour :

*M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Labbé, M. Taïbi, Mme Laroche, M. Bluteau, Mme Cerrigone, M. Grandin, Mme Coppi, M. Monany, M. Chevreau, Mme Lagarde, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum, Mme Attia, M. Beudet, M. Ayyadi, Mme Choulet, Mme Dellac, Mme Denis, M. Fourcade, M. Kergoat, M. Kern, Mme Magrino, Mme Paul, Mme Piétri, M. Chabani*

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstention(s) : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*